

Frappe & Clic - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet des conditions générales de vente

Le présent contrat a pour objet l'encadrement de la vente de prestations de services par Frappe & Clic, représenté par Mme Marina DAVID sous le statut auto-entrepreneur, (désigné dans la suite de ce document par "Frappe & Clic" ou "Prestataire"), auprès des clients professionnels ou particuliers.

Le client faisant appel aux services de Frappe & Clic (désigné dans la suite de ce document par "Client") reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes.

Offre de services

Les prestations proposées seront réalisées dans les locaux de Frappe & Clic.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de Frappe & Clic, que si elles sont notifiées par écrit, 3 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau devis et un ajustement éventuel du prix.

Tarifs et modes de règlement

Sauf mention contraire les tarifs s'entendent en Euros et Net à payer (TVA non applicable, selon l'article 293 B du CGI).

Les prestations de services sont fournies aux tarifs mentionnés sur le devis.

Frappe & Clic ne débutera ses prestations de services qu'à réception :

- Du devis signé précédé de la mention « bon pour accord »
- Des conditions générales de vente signées
- D'un chèque bancaire ou d'un virement bancaire correspondant à l'acompte de 30%, pouvant être exigé pour les commandes supérieures à 150 €, valant acceptation définitive

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services, et les délais de paiement sont à réception de facture sauf contre-indication sur la facture elle-même.

Les travaux réguliers sont à régler à la fin de chaque mois, sauf avis contraire lors de l'établissement du devis

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Frappe & Clic ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

Les tarifs sont révisables chaque année au 1^{er} janvier.

Pénalités de retard et indemnité forfaitaire

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard de 12 % du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture seront automatiquement et de plein droit acquises à Frappe & Clic, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à Frappe & Clic par le Client, sans préjudice de toute autre action que Frappe & Clic serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Frappe & Clic se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

De même, Frappe & Clic pourra demander une indemnité forfaitaire d'une somme minimale de 40 € (fixée par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012) en cas de non règlement dans les délais impartis, selon l'article L441-6 du code du commerce.

Le taux, annuel ou mensuel, pourra être converti en taux journalier. Il sera alors multiplié par le nombre de jours écoulés entre la date d'échéance et la date d'encaissement (ou la date à laquelle est fait le calcul, si le paiement n'est pas encore effectué).

Exécution de la commande, réclamation et droit de rétractation

Le Client convient que le traitement de sa commande pourra varier en fonction des critères suivants : disponibilité du Prestataire, volume de commande et niveau de service demandé. Un délai purement indicatif de traitement sera donné au Client avant la détermination, en accord avec le Client, d'une date limite de livraison ferme de la prestation, et Frappe & Clic indiquera tout retard. Dès l'exécution de la prestation, le Client convient que l'exécution du service ne pourra donner lieu à l'exercice d'un quelconque droit de rétractation. La prestation est supposée exécutée une fois que la facture est payée.

Le Client peut émettre des réclamations sur le service rendu par Frappe & Clic au titre de l'exécution de sa prestation de service.

Toute réclamation ou contestation de la part du Client devra parvenir au Prestataire, au plus tard 7 (sept) jours après leur fait générateur, sous peine de déchéance. Le Client est tenu de vérifier la qualité de la prestation. A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la livraison, les prestations délivrées par le Prestataire seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Si le défaut de conformité de la prestation est dûment prouvé par le Client, le Prestataire proposera dans les plus brefs délais et à ses frais une nouvelle prestation conforme à la commande, ou bien proposera le remboursement de la commande au Client.

En cas de défaut de paiement par le Client de tout ou partie du prix de la commande de prestation de services, le Prestataire se réserve, jusqu'au complet paiement, le droit d'interrompre la prestation de service. Tout acompte versé par le Client restera acquis au Prestataire à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

Cahier des charges et modification

Le Client s'engage à fournir à Frappe & Clic tous les éléments nécessaires pour réaliser la prestation (texte, images, vidéos, sons ...) au format demandé et ce dans des délais les plus brefs afin que Frappe & Clic dispose de suffisamment de temps pour réaliser la prestation dans de bonnes conditions et dans les délais fixés entre les deux parties.

Dans le cas où le client souhaiterait modifier tout ou partie des prestations lors de la réalisation, et que ces modifications seraient jugées trop importantes par Frappe & Clic, il sera alors proposé au client un avenant au devis initial prenant en compte les modifications souhaitées. Cet avenant sera à régler en totalité avant livraison des prestations.

Frappe & Clic - Marina DAVID - 5 rue des Tanneurs, St Macaire en Mauges, 49450 SÈVREMOINE - SIRET : 814 525 895 00011
www.frappeetclic.com - TEL : 06.43.36.64.50 - contact@frappeetclic.com

Cas d'annulation

Si un acompte a été versé à la commande :

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par Frappe & Clic, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à Frappe & Clic et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Si aucun acompte n'a été versé à la commande :

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 20% de la facture totale sera acquise au Prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

Responsabilité du Prestataire – Garantie – Propriété intellectuelle

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client contre tout vice caché provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation ou négligence de la part du Client, ou en cas de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer Frappe & Clic, par écrit et par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'existence des vices dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de leur découverte. Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux.

A compter de la remise des prestations de service par le Prestataire, le Client est responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté, notamment en ce qui concerne les éventuels droits et copyright. Il décharge en conséquence le Prestataire de toute responsabilité et le garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, du fait d'une quelconque utilisation frauduleuse ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser tous travaux dont les intentions sont contraires à l'honnêteté ou à la morale (pornographie, racisme, incitation à la violence...).

Sauf mention contraire explicite du Client notifiée par courrier avec accusé de réception, Frappe & Clic se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale.

Confidentialité

Frappe & Clic s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant, ou après la réalisation de sa prestation de services. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande, ou détruit dès la livraison de la prestation, au choix du Client.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, Frappe & Clic des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

Validité des échanges électroniques

Le Client reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés par Frappe & Clic et accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite.

Résiliation

Pour les missions régulières, lorsqu'il voudra cesser la collaboration, le Client devra en avertir Frappe & Clic au plus tard 1 mois avant la date à laquelle il souhaite qu'elle cesse.

En cas de violation par le Client de l'une de ses obligations essentielles, Frappe & Clic se réserve la possibilité de suspendre immédiatement et de plein droit la fourniture des services et/ou de résilier le présent contrat après une mise en demeure restée sans effet pendant un mois ou, sans préavis, en cas de manquements répétés.

En cas de résiliation anticipée, Frappe & Clic ne remboursera en aucun cas les sommes versées en totalité ou partiellement par le Client.

Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à Frappe & Clic, même s'il en a eu connaissance.

Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ce contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux du ressort de la cour d'appel d'Angers seront seuls compétents, quel que soit le lieu de livraison de la prestation.

Les Conditions Générales de Vente pouvant être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera admise pour l'application des présentes.

© Frappe & Clic - Tous droits réservés - 27 décembre 2015

Signature, précédée de la mention Lu et Approuvé :